

## DEUXIEME SEANCE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable M. RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Lougheed,	Riley,
Baker,	Davis,	Lovitt,	Ross (Halifax),
Bolduc,	Dobson,	Macdonald	Ross (Moosejaw),
Bostock,	Edwards,	(Victoria),	Roy,
Boucherville, de	Forget,	Mackay (Alma),	Scott,
(C.M.G.),	Frost,	McGregor,	Sullivan,
Bowell	Gibson,	McHugh,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Godbout,	McKay (Truro),	Tessier,
Carling (Sir John),	Hingston	McLaren,	Thibaudeau
Cartwright	(Sir William),	McMillan,	(de La Vallière),
(Sir Richard),	Jaffray,	McMullen,	Thompson,
Casgrain	Jones,	Mitchell,	Watson,
(de Lanaudière),	Kerr (Toronto),	Montplaisir,	Wood,
Choquette,	King,	Owens,	Yeo,
Cloran,	Landry,	Power,	Young.
Cox,	Legris,		

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (U) intitulé: "Acte concernant la vente et la fabrique des objets fabriqués en or et en argent", et informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (97) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes", dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,  
MARDI, 10 juillet 1906.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a accepté le premier de leurs amendements au bill (No 97) Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Et qu'elle a désapprouvé le second amendement pour la raison suivante :—

Que l'objet de la mesure n'était pas d'étendre le privilège de la commutation des frais de transport aux sénateurs et aux députés résidant à moins de quatre cents milles de la capitale.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,  
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été Ordonné, que le Sénat n'insiste pas sur son second amendement que la Chambre des Communes n'a pas agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son second amendement, auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée de nouveau à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (12) intitulé: "Acte concernant l'observance du dimanche".